

CA Maintenance Infrastructure
ML312
Section 14
☎ 59826
📁 70.20.0/TBL
✉ JV/SSo/JPB
Annexe: 1 plan

Bruxelles, le 22 décembre 1999

CIRCULAIRE N° 7MI/1999

Distribution:

30	: 1,13
30.111	: 3, 28
30.15	: 2, 3, 15, 28
30.3	: 2, 3, 15, 16, 28, 32, 39
301	: 2, 15
302	: 3, 28, 39, 40
311	: 6
312	: 3, 28, 39, 40
550.552 (TUC-RAIL)	: 10 ex.
550.553 (EUROSTATION)	: 2 ex.
Réserve (II 30.301)	: 100 ex.

TBL1 **INDICATION KTBL DANS LES POSTES TOUT-RELAIS**

1. Domaine d'application

Cette circulaire modifie la manière dont un dérangement TBL1 est signalé dans les postes tout-relais, ainsi que ses conséquences immédiates sur la circulation des trains. Des directives spécifiques relatives à l'intégration de la TBL1 dans les postes PLP et au système TBL2/3 seront publiées ultérieurement.

	TBL1	TBL2/3
Tout-relais	7MI/1999	
PLP		

Les cas exceptionnels, pour lesquels ces directives ne seraient pas suffisantes, seront soumis à la division MI.31 (développement), bureau MI.312 (systèmes de contrôle des trains), s. 14.

Cette circulaire est également d'application pour les balises techniques TBL1.

2. Le programme KTBL actuel

Le programme KTBL actuel est décrit dans la Notice 3. Le relais de contrôle KTBL du codeur TBLE (TBL Encoder) détecte tout dérangement dans le TBLE ou dans les circuits de lampe du signal. Ce dérangement se traduit par la fermeture monocinétique du signal ou par le maintien de son aspect le plus restrictif. Le monocinétisme garantit la concordance entre l'aspect du signal et le télégramme TBL1 émis par la balise. Un défaut transitoire ou permanent provoque donc un dérangement permanent pour l'exploitation.

3. Le programme KTBL modifié

L'adaptation du schéma KTBL consiste à mettre la balise hors service de façon monocinétique lors d'un dérangement TBL1, sans toutefois modifier l'aspect du signal, et à envoyer une information de diagnostic vers le poste de signalisation.

4. Mise en œuvre

En tout cas, le relais KTBL sera conservé. En cas de dérangement du système TBL1, le relais KTBL chute et provoque la coupure du circuit d'émission vers la balise. L'émetteur reste en charge sur une résistance Rdl (dummy load) qui empêche la détérioration des amplificateurs de sortie. Cette résistance, installée sur une plaque de refroidissement, possède le numéro de nomenclature 35.985.010.

En principe, chaque contrôle de balise est envoyé individuellement vers le poste de signalisation. Lorsque la capacité de transmission n'est pas suffisante, ils sont judicieusement groupés et combinés avant d'être envoyés vers le poste. Dans les installations télécommandées, tous les contrôles peuvent, au besoin, être regroupés sur une seule entrée. Dans les postes avec pupitre et TCO, il existe une signalisation et un bouton à position stable équipé d'une lampe incorporée NKTBL qui permet de désactiver la sonnerie. Dans les postes possédant la télécommande ou dans les postes à commande informatisée, l'information KTBL sera rapatriée sur l'interface I/O.

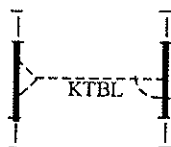
Dans les postes équipés d'un PC-ELB, la perte et le retour du contrôle KTBL seront également consignés dans celui-ci.

La perte d'un contrôle KTBL est à considérer comme une petite alarme, avec rappel du technicien pendant les heures de service.

En attendant l'adaptation de la Notice 3, les contacts KTBL présents dans les plans suivants seront supprimés :

1. supprimer un certain nombre de contacts travail décrits dans les plans suivants de la Notice 3:
 - Annexe 3: le contact dans le circuit d'alimentation des relais CSA et CMR;
 - Annexe 4, feuille 2: le contact 12-13 du relais KTBL2 dans le circuit d'alimentation du relais KTBL;
 - Annexe 4, feuille 10: le contact 15-16 du Relais KTBL dans le circuit d'alimentation du relais DKTBL;
 - Fig. 14: le contact dans le circuit d'alimentation des relais CSA et CMR;
 - Fig. 15: le contact dans le circuit d'alimentation du relais CSP;
 - Fig. 16: le contact dans le circuit d'alimentation des relais CSP;
 - Fig. 17: le contact dans le circuit d'alimentation du crocodile et du relais KLV;
 - Fig. 18: le contact dans le circuit d'alimentation du relais CZ (ou CZZ ou CYZ) et l'information KFS du TBLE;
 - Fig. 21: le contact 12-13 du relais KTBL2 dans le circuit d'alimentation du relais KTBL;
 - Fig. 23: le contact dans le circuit d'alimentation du relais CMR.

2. supprimer un certain nombre de contacts commutateurs décrits dans les plans suivants de la Notice 3:
 - Fig. 17: le contact commutateur vers la lampe rouge; relier le "13" du contact-V avec le "12" du contact-CZ;
 - Fig. 19: le contact commutateur dans le circuit d'alimentation des lampes signaux; relier les bornes des sectionneurs entre lesquels un câblage obligatoire était imposé, ainsi que ceux entre lesquels le contact travail KTBL était présent au moyen d'un pont définitif (voir détail ci-dessous);
 - Fig. 20: le contact commutateur dans le circuit d'alimentation du relais DCMR; relier les bornes des sectionneurs entre lesquels un câblage obligatoire était imposé, ainsi que ceux entre lesquels le contact travail KTBL était présent au moyen d'un pont définitif (voir détail ci-dessous);



Les directives de la Notice 3 concernant les essais préalables à la mise en service et le lever des dérangements restent intégralement d'application.

La liaison KTBL sera réactivée, d'abord en pontant le contact travail KTBL 12-13 en série avec le relais KTBL ainsi que le contact travail KTBL 15-16 dans le circuit d'émission et, ensuite, en enlevant le sectionneur en série avec Rdl. Le cas échéant, lorsqu'il y a des circuits de balise en parallèle, le contact travail 12-13 du relais KTBL2 doit temporairement être ponté. Lorsque le relais KTBL est réexcité, le sectionneur est d'abord remis en place et les ponts sont ensuite ôtés.

5. Délais d'exécution

Cette circulaire est d'application immédiate. Compte tenu de l'impact positif que ces adaptations auront sur la régulation du trafic ferroviaire, nous insistons sur l'urgence de leur réalisation. Toutes les installations doivent être adaptées pour le 01.06.2000 au plus tard.

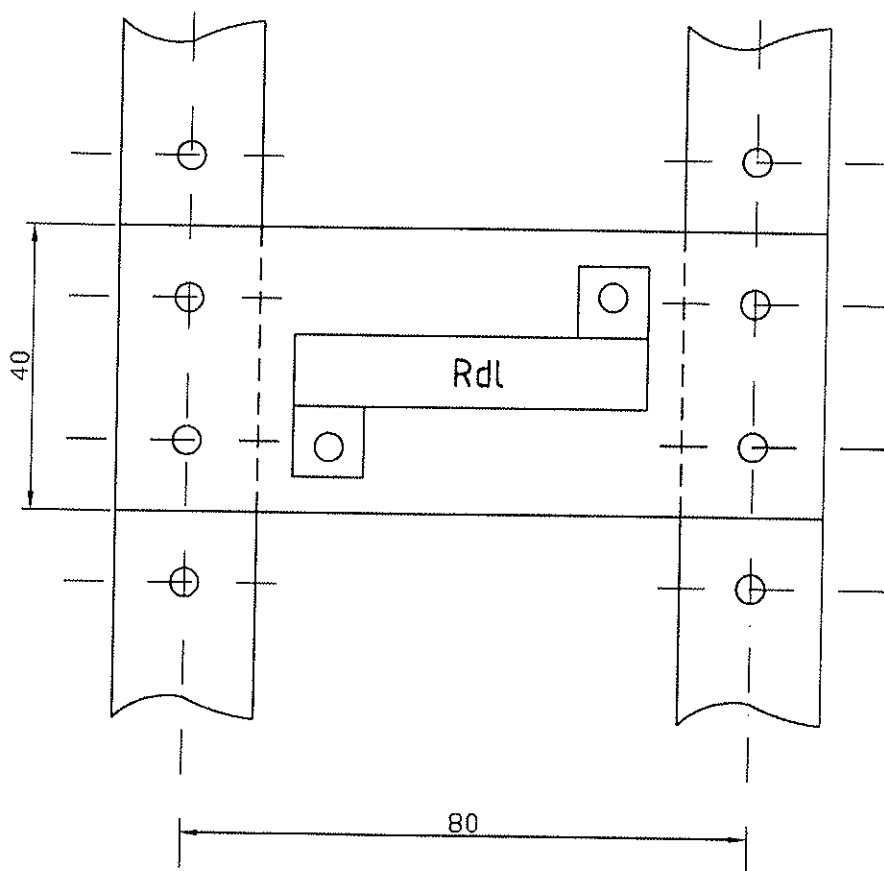
L'ingénieur en chef – chef de service



ir P. BOGAERT

Bijlage aan omzendbrief nr.07II/1999
Annexe à la circulaire n°07MI/1999

OPSTELLING Rdl
MONTAGE Rdl

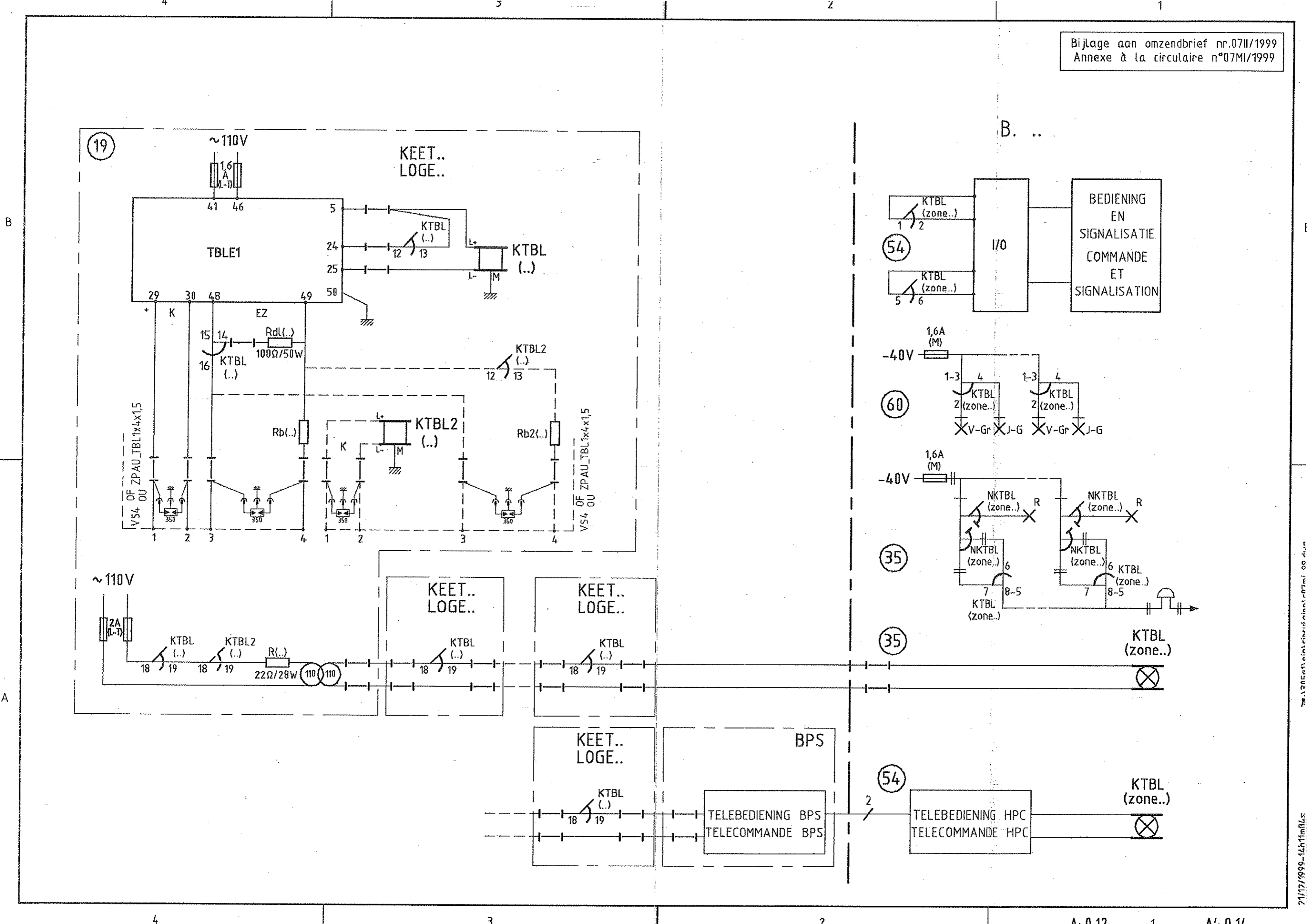


B

B

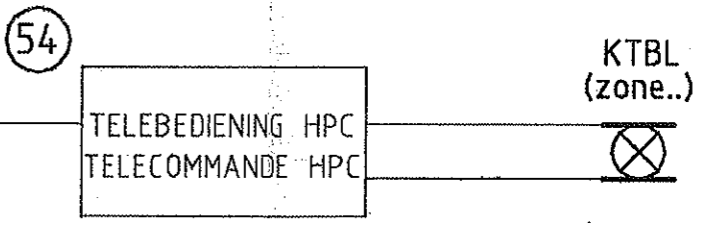
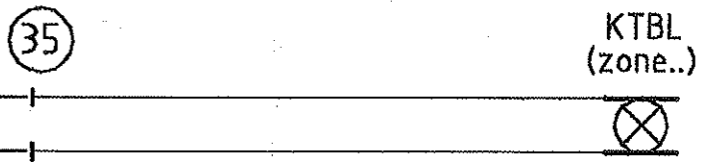
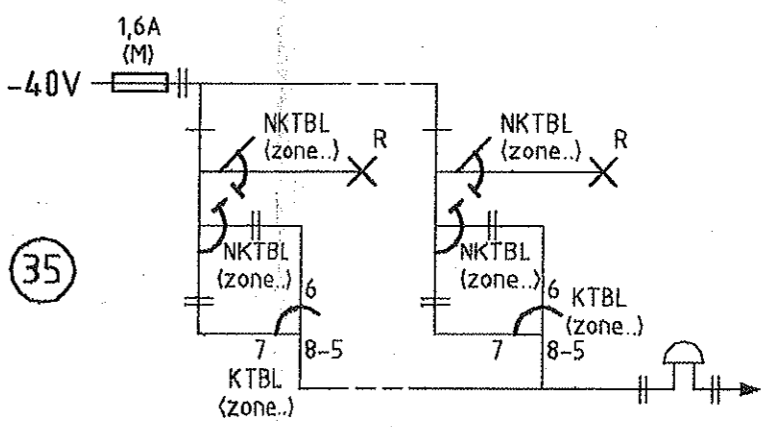
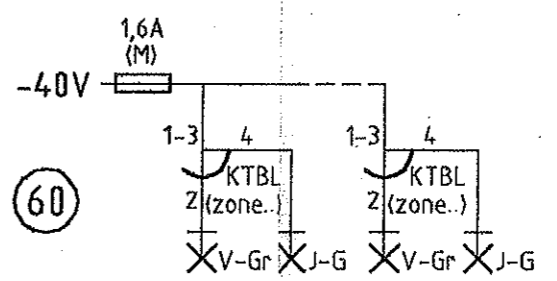
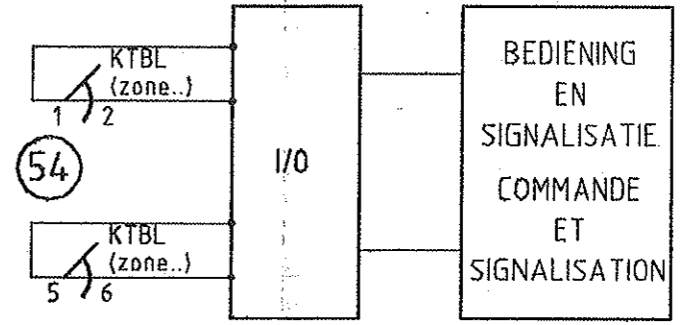
A

A



19

B. ...



4

3

2

A: 0,12

1

A': 0,14

7117/1999-12h1mfls